

Avis de Soutenance

Monsieur Klaas TAMPERE

Droit privé et Sciences Criminelles

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

Le traitement juridique d'un fait de dopage

dirigés par Monsieur Daniel MAINGUY

Soutenance prévue le **vendredi 08 décembre 2017** à 14h00

Lieu : Université de Montpellier UFR Droit et Science politique 39 Rue de l'Université 34060
Montpellier
salle des actes

Composition du jury proposé

M. Daniel MAINGUY	Université de Montpellier	Directeur de these
M. Fabrice RIZZO	Aix-Marseille Université	Rapporteur
Mme Cécile CHAUSSARD	Université de Bourgogne	Examineur
M. Jean-Louis RESPAUD	Université de Montpellier	Examineur
M. Julien ROQUE	Université de Montpellier	Invité

Mots-clés : Dopage, Arbitrage, Responsabilité contractuelle, Responsabilité disciplinaire, Contrat de parrainage, Contrat de travail

Résumé :

Lorsque le sportif professionnel exerce son activité en tant que salarié, il devrait disposer d'un contrat de travail classique soumis au droit commun. Toutefois, la spécificité du monde sportif complexifie les rapports contractuels que peut entretenir un sportif. En effet, la discontinuité des rapports contractuels, conséquence des transferts et prêts dont peuvent faire l'objet des joueurs, ou encore la réglementation sportive mise en place par les autorités sportives font que le législateur a dû s'adapter pour répondre correctement à l'originalité du monde sportif. Il a ainsi introduit, par le biais de la loi du 27 novembre 2015, le contrat à durée déterminée spécifique pour les sportifs et entraîneurs professionnels qui a permis de mettre fin à une incertitude juridique. Mais la spécificité du sport est également liée au rapport délicat qui existe entre les règles purement sportives et la législation étatique. La réglementation antidopage illustre parfaitement ce propos car il n'a vocation à s'appliquer que dans le monde du sport. Ainsi, pour préserver l'équité des manifestations sportives, il a été nécessaire de définir la notion de dopage mais surtout de rendre la lutte internationale en obligeant les différents États à intégrer les règlements en la matière au sein de leurs législations. La rencontre de ces différentes autorités permet d'expliquer la complexité du traitement juridique d'un fait de dopage d'un sportif. En effet, le sportif professionnel va faire face à plusieurs procédures qui peuvent entrer en conflit les uns avec les autres. La première est celle qui se tiendra devant la justice fédérale qui peuvent prononcer une sanction sportive. Les co-contractants du sportif peuvent également introduire une action afin d'obtenir réparation de leurs préjudices. Finalement, il est nécessaire de prendre en compte la possibilité que des poursuites

pénales puissent être engagé à l'encontre du sportif qui se rend responsable d'un fait de dopage.